



temps partiel pour un cadre

Par **adumarais**, le **04/09/2011** à **23:19**

Bonjour

Je suis salariée (cadre commerciale) à temps plein dans une société de services (BtoB) depuis 7 ans

J'ai demandé un passage à 80% à mon employeur, qui vient de m'être accordé par oral mais sans modification de mon portefeuille client ni géographie, et sans modification de mes objectifs commerciaux

Je vais donc perdre 20% de mon salaire fixe, 10 jours de RTT pour la même charge de travail sur 4 jours au lieu de 5

Est ce légal ?

Quels sont mes droits

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/09/2011** à **11:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment les objectifs commerciaux sont fixés mais vous pourriez faire valoir à l'employeur que ceux-ci deviennent irréalistes et irréalisables...